

L'accréditation des ESPE repoussée par le CNESER du 16 juillet 2013

Le CNESER du 16 juillet était appelé à se prononcer sur les projets de décret et d'arrêtés en application de la loi Peillon mettant en place les ESPE (Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education).

Si, grâce aux voix de l'UNSA, de la CFDT et des organisations étudiantes, le CNESER a voté pour la création des ESPE, il a repoussé l'arrêté d'accréditation de ces Ecoles « qui vaut habilitation » des masters MEEF.

C'est notamment le refus de cette accréditation, habilitant de facto des diplômés n'ayant rien à voir avec les masters universitaires disciplinaires préparant à la recherche, qui avait motivé les votes négatifs du CNESER du 8 janvier (FSU, FO, CGT, UNSA, Sud, etc.) et du CTMESR du 9 janvier (CGT, FO, FSU). Le Conseil Supérieur de l'Education du 21 février s'était aussi prononcé largement contre ce projet.

Formation disciplinaire, formation à la recherche par la recherche, préparation des concours et formation professionnelle des enseignants, ces masters MEEF (Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) ne peuvent atteindre en deux ans les objectifs affichés.

La motion de Force Ouvrière au CNESER

Force Ouvrière a déposé une motion « [demandant] solennellement à la ministre de l'enseignement supérieur de prendre la mesure de la situation à deux mois de la rentrée universitaire », « demande aux ministres de suspendre leur réforme et d'ouvrir immédiatement des négociations avec l'ensemble des organisations syndicales sur la formation des enseignants. » et « [exigeant] des mesures conservatoires qui permettent a minima d'avoir la garantie du maintien des dotations horaires actuelles et du maintien de l'ensemble des personnels en poste en IUFM pour l'année 2013-2014 ».

Cette motion, votée par Force Ouvrière, FERC-Sup CGT, Autonome-Sup, Qualité de la Science Française, n'a pas été adoptée par le CNESER, le SNESUP ayant voté contre et ayant appelé publiquement à voter contre.

« FO dit toujours « NON » à la masterisation » (Extraits de la déclaration liminaire de FO)

« FO a toujours dit non à la « mastérisation » du recrutement des personnels enseignants et d'éducation. Aucun syndicat (sauf la CFDT) n'avait approuvé la « réforme » initiée en ce sens par M. Chatel et Mme Péresse (puis M. Wauquiez) en mai 2009, comme l'avait montré le vote du CTMEN du 28 mai 2009.

Depuis la mise en œuvre de cette réforme, la revendication du rétablissement d'une véritable formation professionnelle n'a cessé de croître. Mais loin de procéder à ce rétablissement, la « réforme » de Madame Fioraso et de M. Peillon confirme, amplifie et aggrave la mastérisation. Elle s'inscrit de surcroît dans le cadre de la « territorialisation » de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (comme de l'Education Nationale) prévue par les lois qu'ils viennent de faire voter au Parlement.

C'est pourquoi FO continuera à porter ses revendications :

- abandon de la « mastérisation » de la formation des enseignants, retour au recrutement à partir de Bac +3
- maintien des concours nationaux, y compris de l'agrégation
- maintien de Masters disciplinaires formant à la recherche par la recherche
- maintien du statut de la fonction publique d'Etat, de la rémunération et des statuts particuliers qui, en particulier pour les CAPES, sont adossés aux disciplines, non à un « socle commun de compétences » ;

FO revendique le maintien du recrutement type de la Fonction Publique :

- formation initiale disciplinaire dans l'Education Nationale et dans l'Enseignement Supérieur, sanctionnée par des diplômes nationaux,
- concours de recrutements de fonctionnaires organisés par les ministères
- formations complémentaires et formation professionnelle des stagiaires fonctionnaires d'Etat organisées par les Ministères dans leurs écoles, puis titularisation par les Ministères à la fin du stage